

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM^{1 2} : WHITESTONE GROUPForme juridique³: Société Anonyme

Adresse: Route de Genval N°: 32 Boîte:

Code postal: 1380 Commune: Lasne

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise du Brabant Wallon

Adresse Internet⁴: <http://www.whitestone.eu>Adresse e-mail⁴: info@whitestone.euNuméro d'entreprise BE0467.731.030

COMPTES CONSOLIDÉS en

MILLIERS D'EUROS⁵

communiqués à l'assemblée générale du

08 /05 /2023

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01 /01 /2022

au

31 /12 /2022

Exercice précédent du

01 /01 /2021

au

31 /12 /2021Les montants relatifs à l'exercice précédent **ne sont pas** identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGEDénomination de la filiale belge déposante (*article 3:26, §2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations*)Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: 57
objet: 5.3, 5.4, 5.7, 5.8.1, 5.8.2, 5.16, 5.18, 8, 9

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

POUCHAIN Frédéric
Représentant permanent

1 Biffer la mention inutile.

2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

3 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

4 Mention facultative.

5 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ
LES COMPTES CONSOLIDÉS**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ARDIZZONE SANDRO

Rue de la Gripagne(H-G) 60, 7110 La Louvière, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 09/05/2022, fin: 09/05/2025

PIROTTE OLIVIER

Avenue Alfonse XIII 53, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 13/04/2021, fin: 12/05/2025

SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT DU BRABANT WALLON SA 0430.636.943

Rue Louis de Geer 2, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 09/05/2022, fin: 09/05/2025

Représenté par:

1. DE WAHA-BAILLONVILLE Pierre
Belgique

PHM ADVISORY SRL 0748.659.460

Rue Clément Delpierre 74BIS, 1310 La Hulpe, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration,

Début:13/04/2021, fin: 12/05/2025

Représenté par:

1. MASSET Philippe
Rue Clément Delpierre 74BIS, 1310 La Hulpe, Belgique

NAM INVEST 0777.661.668

Labbelaan 43, 3090 Overijse, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 09/05/2022, fin: 09/05/2025

Représenté par:

1. D'OREYE DE LANTREMANGE Maximilien
Belgique

REPAMA 0727.998.361

Cours Saint Michel 30, boîte B, 1040 Etterbeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 09/05/2022,, fin: 09/05/2025

Représenté par:

1. RENWART Simon
Belgique

ALTERNADYVE SRL 0521.814.765

Kasteel De Marnix 1, 3090 Overijse, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 10/05/2021, fin: 12/05/2025

Représenté par:

1. D'OREYE D'yve De Bavay Antoinette
Avenue De Broqueville 79 1200 Woluwé-Saint-Lambert Belgique

2 BAU SRL B238041

Rue Jean Piret 1, 2350 Gasperich, Luxembourg

Mandat: Administrateur, début: 09/05/2022, fin: 09/05/2025

Représenté par:

1. DE COSTER Imre
Avenue De Broqueville 79 1200 Woluwé-Saint-Lambert Belgique

AGROPELLETS SRL 0898.262.362

Rue du Follet 10/20, 7540 Kain (Tournai), Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 10/05/2021, fin:
09/05/2025

Représenté par:

1. GOSSE Jean-François
Rue du Follet 10/20, 7540 Kain (Tournai), Belgique

INTERPRIM'S SA 0463.601.107

Avenue de l'Europe 43, 1330 Rixensart, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 19/05/2022, fin:
19/05/2025

Représenté par:

1. POUCHAIN Frédéric
Rue de Colinet 38 1380 Couture-Saint-Germain Belgique
Gérant

RSM REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0429.471.656

Rue Antoine de Saint-Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique

Numéro de membre: B00033

Mandat: Commissaire,

Début: 10/05/2021, fin: 13/05/2024

Représenté par:

1. ARNAUD Céline
Rue Antoine de Saint-Exupéry 14 6041 Gosselies Belgique
Commissaire, Numéro de membre : A01858

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION⁶

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	13.792	12.064
Immobilisations incorporelles	5.8	21	120	95
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920	6.112	6.613
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	1.395	1.425
Terrains et constructions		22	968	1.063
Installations, machines et outillage		23	63	119
Mobilier et matériel roulant		24	122	52
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	241	191
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1 à 5.4/5.10	28	6.165	3.931
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	1.749	884
Participations		99211	1.749	884
Créances.....		99212		
Autres entreprises.....	5.10	284/8	4.416	3.047
Participations		284	4.414	3.045
Créances.....		285/8	2	2

⁶ Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent	
	ACTIFS CIRCULANTS	29/58	13.345	8.980
	Créances à plus d'un an	29		
	Créances commerciales	290		
	Autres créances.....	291		
	Stocks et commandes en cours d'exécution	3	1.700	1.277
	Stocks.....	30/36	1.700	1.277
	Approvisionnements.....	30/31	208	119
	En-cours de fabrication	32	43	32
	Produits finis	33	62	12
	Marchandises.....	34	1.387	1.114
	Immeubles destinés à la vente.....	35		
	Acomptes versés.....	36		
	Commandes en cours d'exécution.....	37		
	Créances à un an au plus	40/41	1.989	989
	Créances commerciales	40	1.708	889
	Autres créances.....	41	281	100
	Placements de trésorerie	50/53	3.062	376
	Actions propres.....	50	311	311
	Autres placements	51/53	2.751	65
	Valeurs disponibles	54/58	6.499	6.285
	Comptes de régularisation	490/1	97	53
	TOTAL DE L'ACTIF	20/58	27.139	21.044

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	15.266	12.859
Apport ⁷		10/11	15.678	12.086
Capital		10	7.903	6.720
Capital souscrit		100	7.903	6.720
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11	7.775	5.366
Primes d'émission		1100/10	7.775	5.366
Autres.....		1109/19		
Disponible		110		
Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves consolidées (+)/(-)	5.11	9910	(1.995)	(875)
Ecarts de consolidation négatifs	5.12	9911	1.583	1.646
Ecarts de conversion		9912		
Subsides en capital		15		1
INTÉRÊTS DE TIERS			(503)	(880)
Intérêts de tiers.....		9913		
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES..		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien.....		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés et latences fiscales	5.6	168		

⁷ Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	12.376	9.065
Dettes à plus d'un an	5.13	17	4.963	6.100
Dettes financières		170/4	4.963	6.100
Emprunts subordonnés		170	2.250	2.250
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	2.713	3.850
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	7.327	2.907
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	406	347
Dettes financières		43	44	35
Etablissements de crédit		430/8	44	35
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.900	698
Fournisseurs		440/4	2.900	698
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	2.095	1.321
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	430	342
Impôts		450/3	226	239
Rémunérations et charges sociales		454/9	203	103
Autres dettes		47/48	1.453	163
Comptes de régularisation		492/3	86	57
TOTAL DU PASSIF		10/49	27.139	21.044

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ (ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature⁸)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	234.483	83.883
Chiffre d'affaires.....	5.14	70	234.262	83.753
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) ... (+)/(-)		71		
Production immobilisée.....		72		
Autres produits d'exploitation.....		74	221	129
Produits d'exploitation non récurrents.....	5.14	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	233.680	84.418
Approvisionnements et marchandises		60	227.368	81.558
Achats		600/8	227.758	80.805
Stocks: réduction (augmentation)..... (+)/(-)		609	(390)	753
Services et biens divers.....		61	3.417	1.670
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.14	62	1.157	424
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	273	98
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)..... (+)/(-)		631/4	2	0
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)..... (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation.....		640/8	182	121
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960	1.104	489
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	177	58
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	803	(535)

⁸ Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	119	75
Produits financiers récurrents		75	119	75
Produits des immobilisations financières		750	7	
Produits des actifs circulants.....		751	8	
Autres produits financiers.....		752/9	104	75
Produits financiers non récurrents	5.14	76B		
Charges financières		65/66B	1.016	370
Charges financières récurrentes.....		65	941	370
Charges des dettes		650	229	86
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961	631	245
Réductions de valeur sur actifs circulants autres				
que stocks, commandes en cours et créances				
commerciales: dotations (reprises)		651		
(+)/(-)				
Autres charges financières.....		652/9	81	39
Charges financières non récurrentes.....	5.14	66B	75	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	(94)	(830)
Prélèvements sur les impôts différés et latences				
fiscales		780		
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		
Impôts sur le résultat		67/77	703	283
Impôts.....	5.14	670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions				
fiscales.....		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	(798)	(1.113)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en				
équivalence		9975	11	15
Résultats en bénéfice		99751	11	15
Résultats en perte.....		99752		
Bénéfice consolidé (Perte consolidée)		9976	(787)	(1.098)
Part des tiers dans le résultat		99761	300	112
Part du groupe dans le résultat.....		99762	(1.087)	(1.210)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) ^{9 10}	Fraction du capital ou de l'apport détenue ¹¹ (en %)	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹²
WHITESTONE PARTNERS SARL 10b, rue des Mérovingiens 8070 Bertrange, Luxembourg	G	100,00	0,00
GFIN SRL Route de Genval, 32 1380 Lasne, Belgique BE0759.967.878	G	56,71	4,55
GFI SA Rue du Midi, 101 1000 Bruxelles, Belgique	G	56,71	4,55
TREESTONE SRL Rue du Bois de Buis(TSL), 124 1457 Walhain, Belgique BE0737.847.821	P	50,00	0,00
ECOTYS SRL Rue des Sources(FL), 2 6220 Fleurus, Belgique BE0807.665.847	P	50,00	0,00
ISO TECH BELGIUM SRL Rue des Sources, 2 6220 Fleurus, Belgique BE 0479.527.220	P	50,00	0,00
ATIMA-TPIM SA Chinheid 18 4860 Pepinster, Belgique BE0426.974.697	P	46,47	0,00

⁹ G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1. Mise en équivalence d'une société associée (*article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

¹⁰ Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

¹¹ Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

¹² Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (suite)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4)	Fraction détenue du capital ou de l'apport (en %)	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)
WHITESTONE CAPITAL SRL Route de Genval, 32 1380 Lasne, Belgique BE0775.843.414	G	100,00	0,00
EUROPEAN CAPITAL PARTNERS SA 35A, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg	E1	20,00	0,00
WHITESTONE PROPERTIES Route de Genval, 32 1380 Lasne, Belgique BE0742.584.686	G	100,00	0,00
FREDELITY Rue du Bosquet, 8 1400 Nivelles, Belgique BE0818.399.886	E1	23,38	0,00
EMULCO GHENT SEAPORT Henri Farmanstraat, 25 bus 535A 9000 Gent, België BE0503.841.556	E1	25,02	25,02
ECP REAL ESTATE Avenue J.F.Kennedy, 35A L-1855, Grand-Duché du Luxembourg B272826	E1	20,00	20,00

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES (en vertu de l'article 3:97 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations) ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE (en vertu de l'article 3:148 du même arrêté)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) ¹³	Fraction du capital ou de l'apport détenue ¹⁴ (en %)	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹⁵
GFI SWITZERLAND SA Rue des Barques, 4 1207 Genève, Suisse CH-660.0.511.022-2	A	80,00	0,00

¹³ Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable
 - B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
 - C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
 - D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
 - E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.
- La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

¹⁴ Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

¹⁵ Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (*en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*).

Les méthodes de consolidations ont été choisies selon les critères suivants :

- Intégration Globale si il y a un contrôle exclusif impliquant que la fraction du capital détenue soit supérieure à 50%.
- Intégration proportionnelle si il y a un contrôle conjoint.
- Mise en équivalence si il y a une influence notable impliquant que la fraction du capital détenue soit comprise entre 20 et 50%.
- Non mise en équivalence (maintien de la valeur d'investissement) si il n'y a pas d'influence notable impliquant que la fraction du capital détenue soit inférieure à 20%.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (*en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

RÈGLES D'ÉVALUATION

Relevé des critères d'importance significative ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (*en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)
- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (*en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité*).

Sans préjudice de l'application des règles d'évaluation reprises ci-dessous, les règles d'évaluation stipulées dans l'arrêté royal du 29 avril 2019 relatif aux comptes annuels des entreprises (Code des Sociétés) sont également d'application.

Toutes les entités juridiques du Groupe faisant partie du périmètre de consolidation possèdent des règles d'évaluation comptables identiques.

1. Evaluation de l'actif

1.1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition; les frais de restructuration, autres que ceux acquis de tiers, sont évalués à leur coût de revient.

Les frais d'établissement et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20% sauf s'il est jugé, selon les circonstances et par mesure de prudence, de les prendre en charges directement comme ce fut le cas en 2021.

Les frais d'émission d'emprunts sont activés et l'amortissement est réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Les autres frais d'établissement sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais de restructuration sont activés et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ; les immobilisations incorporelles, autres que celles acquises de tiers, sont évaluées à leur coût de revient, dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

La durée de l'amortissement est fixée au cas par cas; toutefois, si les amortissements de frais de recherche et de développement et de goodwill sont répartis sur plus de cinq ans, justification doit en être donnée.

La durée d'amortissement des licences et des logiciels varie entre 20% et 33,33%.

Les dotations d'amortissement se font au prorata temporis durant l'année d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, autres que celles engagées pour le paiement d'une rente viagère ou en vertu d'un contrat de location-financement ou de contrats similaires, sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires, sont portés à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la restitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Est repris en valeur d'acquisition des biens acquis contre paiement d'une rente viagère, le capital nécessaire au moment de l'acquisition, pour assurer le service de la rente, augmenté du montant payé au comptant et des frais.

Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises, le conseil d'administration décide au cas par cas pour chacune des acquisitions de l'exercice de la méthode d'amortissement ainsi que du taux applicable.

En règle, il sera fait application des taux généralement admis par l'Administration des Contributions Directes.

Sauf dérogations décidées, dans le cas d'espèce, par le conseil d'administration, les méthodes d'amortissement et les taux applicables seront les suivants :

- Constructions : 5% linéaire
- Machines et outillages : 6,67% linéaire à 33,33% linéaire
- Petit matériel : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel de bureau : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel informatique : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Logiciels informatiques : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel promotionnel : 20% linéaire
- Voitures et véhicules utilitaires : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Leasing : 6,67% linéaire à 33,33% linéaire ou durée du contrat
- Aménagements en immeubles loués : 10% linéaire à 11,11% linéaire.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

1.4. Immobilisations financières

Les participations et actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. La valeur d'acquisition des participations, actions ou parts reçues en rémunération d'apports ne consistant pas en numéraire ou résultant de la conversion de créances, correspond à la valeur conventionnelle des biens et valeurs apportées ou des créances consenties. Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure à la valeur de marché des biens et des valeurs apportées ou des créances consenties, la valeur d'acquisition correspond à cette valeur supérieure de marché.

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. Lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres, à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur base actualisée.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les participations et les actions, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

1.5. Stocks

Matières premières, fournitures et marchandises

Les matières premières, fournitures et marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation à la valeur inférieure du marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des matières premières, fournitures et marchandises est déterminée conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), par une individualisation du prix de chaque élément.

Produits finis

Les produits finis sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture d'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation de la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des produits finis est déterminée conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés) par une individualisation du prix de chaque élément.

Les produits finis fabriqués par l'entreprise même, sont évalués à leur coût de revient.

Le coût de revient des produits finis comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au Groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

En-cours de fabrication

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au Groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient, majoré compte tenu du degré d'avancement des travaux de fabrication, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

Le coût de revient des commandes en exécution comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au Groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

1.6. Créances à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances à plus ou à moins d'un an, qui ne sont pas reprises sous la rubrique " immobilisations financières", font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable déterminée conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés).

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur des créances à plus ou moins d'un an pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

1.7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles.

Les actions propres de l'entreprise sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.

Les actions sont évaluées au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Les titres à revenus fixe sont évalués au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme éléments constitutifs des intérêts produits par ces titres et est portée selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur une base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.

1.8. Ecart de consolidations positifs.

Les écarts de consolidation positifs sont amortis sur une durée de cinq ans. Le Conseil d'Administration a retenu la durée de 5 ans pour l'amortissement des écarts de consolidation positifs éventuels dans la mesure où c'est la période sur laquelle est estimé le retour sur investissement dans le cadre de l'acquisition de nouvelles filiales.

2 Evaluation du passif

2.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou incertaines mais indéterminées quant à leur montant.

Outre les provisions, constituées conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), des provisions sont constituées, le cas échéant, pour couvrir d'autres risques et charges relatifs à :

- des engagements en matière de rente viagère ;
- des charges découlant de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers ;
- des charges découlant d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations ;
- l'exécution de commandes passées ou reçues ;
- des fluctuations de prix ;
- des positions et marchés à termes en devises ou en marchandises ;
- des garanties ;
- des litiges en suspens.

Les provisions pour les risques et charges citées ci-dessus sont uniquement constituées en cas de risques prévisibles et de charges permanentes qui peuvent exercer une influence sur le résultat de l'exercice en cours ou des exercices suivants. Le montant des provisions est déterminé sur base d'une estimation objective des documents dont les risques et les charges ressortent.

2.2. Les impôts différés

Les impôts différés sur les subsides en capital et les plus-values réalisées sont initialement évalués au montant normal de taxation qui les aurait frappés, si ces subsides et plus-values avaient été taxés à charge de l'exercice au cours duquel ils ont été taxés. L'évaluation se fait sur base du taux d'imposition moyen.

Ils sont évalués sous déduction de l'effet des réductions d'impôts et immunisations dont il est probable, au moment où ces subsides et ces plus-values sont actés, qu'il résultera, dans un avenir prévisible, une diminution de la charge fiscale afférente à ces subsides et ces plus-values.

2.3. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les engagements découlant des droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location financement ou de contrat similaires sont chaque année évalués à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien objet du contrat.

2.4. Réévaluation

Les immobilisations corporelles et les participations et actions, qui sont reprises sous les immobilisations financières, ne font pas l'objet de réévaluation.

2.5. Conversion de devises

Lorsque, à la date du bilan, des avoirs, des dettes et des engagements libellés en devises étrangères font partie des fonds propres de la société et que ces fonds propres sont soumis à l'impôt, ils sont convertis au cours de clôture du marché au comptant à la date du bilan ou du jour suivant de cotation.

Les montants convertis des devises étrangères sont repris comme suit dans le résultat de l'exercice : les écarts de conversion positifs ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés ; les écarts de conversion négatifs sont directement pris en charge au cours de l'exercice concerné.

Les comptes annuels des filiales libellés en devises étrangères sont convertis de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique;
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de l'exercice;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces principes sont portés à la rubrique 'Ecart de conversion'.

2.6. Ecart de consolidation négatifs

Les écarts de consolidation et de mise en équivalence négatifs sont portés au passif du bilan, dans les capitaux propres, à leur valeur d'acquisition.

MÉTHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en œuvre pour la détermination des latences fiscales

Impôts différés et latences fiscales

Ventilation de la rubrique 168 du passif

Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant
exécution du Code des sociétés et des associations).....

Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité).....

Codes	Exercice
(168)	
1681	
1682	

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES
ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	281
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	63
Cessions et désaffectations	8032	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8042	
Ecart de conversion	99812	
Autres variations	99822	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	63
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	186
Mutations de l'exercice		
Actés.....	8072	37
Repris	8082	
Acquis de tiers	8092	
Annulés.....	8102	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8112	
Ecart de conversion	99832	
Autres variations	99842	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	37
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>120</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	2.303
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8181		
Ecart de conversion	99851		
Autres variations	99861	(43)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	(43)	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées.....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8241		
Ecart de conversion	99871		
Autres variations	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	1.240
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8271	51	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés.....	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8311		
Ecart de conversion	99891		
Autres variations	99901		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	51	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>968</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	1.838
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	15	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8182		
Ecart de conversion	99852	(+)/(-)	
Autres variations	99862	(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	15	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées.....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8242		
Ecart de conversion	99872	(+)/(-)	
Autres variations	99882	(+)/(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	1.719
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8272	71	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés.....	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8312		
Ecart de conversion	99892	(+)/(-)	
Autres variations	99902	(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	71	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>63</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	343
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	50	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8183		
Ecart de conversion	99853	(+)/(-)	
Autres variations	99863	43	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	93	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées.....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8243		
Ecart de conversion	99873	(+)/(-)	
Autres variations	99883	(+)/(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	291
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8273	23	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés.....	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8313		
Ecart de conversion	99893	(+)/(-)	
Autres variations	99903	(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	23	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>122</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	229
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	73	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8185		
Ecart de conversion	99855	(+)/(-)	
Autres variations	99865	(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	73	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées.....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8245		
Ecart de conversion	99875	(+)/(-)	
Autres variations	99885	(+)/(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	38
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8275	23	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés.....	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8315		
Ecart de conversion	99895	(+)/(-)	
Autres variations	99905	(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	23	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	<u>241</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	869
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	854	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8381		
Ecart de conversion	99911		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	854	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées.....	8431		
Ecart de conversion	99921		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées.....	8501		
Ecart de conversion	99931		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	15
Mutations de l'exercice	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
Variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence	99941	11	
Quote-part dans le résultat de l'exercice	999411	11	
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations	999421		
Autres types de variations des capitaux propres	999431		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99211)	<u>1.749</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	3.045
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	1.444	
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8382		
Ecart de conversion	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	1.444	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées.....	8432		
Ecart de conversion	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8472	75	
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées.....	8502		
Ecart de conversion	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	75	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>4.414</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	2
Mutations de l'exercice			
Additions.....	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Ecart de conversion	99952		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>2</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice(+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	(875)
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé(+)/(-)	99002	(1.087)	
Autres variations(+)/(-)	99003	(33)	
Réserves consolidées au terme de l'exercice(+)/(-)	(9910)	<u>(1.995)</u>	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	4.405
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99021	532	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention ..	99031		
Amortissements.....	99041	1.104	
Ecarts portés en résultats	99051		
Autres variations.....	99061		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	3.833	
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	1.646
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99022	(63)	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention ..	99032		
Amortissements.....	99042		
Ecarts portés en résultats	99052		
Autres variations.....	99062		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111	1.583	
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	2.208
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99023	702	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention ..	99033		
Amortissements.....	99043	631	
Ecarts portés en résultats	99053		
Autres variations.....	99063		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202	2.279	
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention ..	99034		
Amortissements.....	99044		
Ecarts portés en résultats	99054		
Autres variations.....	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112		

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	406
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	397
Autres emprunts	8851	9
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	406
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	3.146
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	2.250
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	896
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	3.146
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	1.817
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	1.817
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	1.817

	Codes	Exercice
DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	2.226
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation.....	9062	2.226

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D’AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d’activité			
Ventilation par marché géographique			
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083	234.262	83.753
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	11	12
Ouvriers	90911	0	0
Employés	90921	7	7
Personnel de direction	90931	4	5
Autres	90941		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	759	235
Pensions	99622		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	11	12
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902	7	8
Ouvriers	90912	3	3
Employés	90922	3	4
Personnel de direction	90932	1	1
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623	398	189
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082	7	8

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		
Produits d'exploitation non récurrents	76A		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels.....	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents.....	764/8		
Dont			
Produits financiers non récurrents	76B		
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels.....	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>252</u>	<u>58</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	177	58
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		58
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes.....	664/7		
Dont perte sur divers opérations de trading	665	177	
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	75	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières.....	6631	75	
Autres charges financières non récurrentes	668		
Dont			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs	9963		

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future

Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
99084		
99085		

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9261	194	
Créances			
A plus d'un an.....	9291		
A un an au plus	9301		
	9311		
Placements de trésorerie			
Actions	9321		
	9331		
Créances.....	9341		
Dettes			
A plus d'un an.....	9351		
	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières.....	9421		
Produits des actifs circulants.....	9431		
Autres produits financiers.....	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières.....	9471		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9262		
Créances			
A plus d'un an.....	9292		
A un an au plus	9302		
	9312		
Dettes			
A plus d'un an.....	9352		
	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE**

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée.....

Codes	Exercice
99097	40
99098	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux.....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux.....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	63
95071	2
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation /couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur